

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2. Document graphique  
Ensemble de la commune au 1/5000 ème

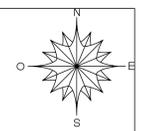
Pièce n° 4.2

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil Municipal  
le 08 juillet 2019  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal  
le

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4 passage Jules DIDER, 70000 VESOUL - Fax :  
03.84.75.31.69  
Tel : 03.84.75.46.47 e-mail : info@imed250.org  
Initiative Tél : 03.81.83.53.29 e-mail : info@imed250.org

\*Origine cadastre (C) - DGI IP - Droits de FI sur réserves - 2019  
Plan cadastre actualisé en 2019



Légende

— Limite de zones et de secteurs

Zones urbaines

- U Zone urbaine mixte d'extension récente
- Ua Zone urbaine mixte ancienne
- Uj Zone urbaine réservée aux jardins
- Ul Zone urbaine à vocation de loisirs
- Up Zone urbaine mixte à forte valeur paysagère

Zones à urbaniser

- AU Zone à urbaniser de réserve foncière dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'habitat
- AUp Zone à urbaniser de réserve foncière dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement. Vocation principale d'habitat, forte valeur paysagère

Zones agricoles

- A Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
- Ap Zone à forte valeur paysagère, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

Zones naturelles

- N Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Éléments paysagers repérés au titre de l'article L.151-19

- ★ Éléments de petit patrimoine

Éléments paysagers et écologiques repérés au titre de l'article L.151-23

- Arbres isolés
- Haies
- ✚ Vergers
- ▨ Zones humides

Risques repérés au titre de l'article R.151-31

- Ruissellements
- ▼ Pertes
- ▽ Dolines

Autres éléments reportés sur le plan

- Espaces boisés classés à créer
- ⊗ Emplacements réservés
- ▨ Zones de bruit des infrastructures terrestres
- ▨ Péri-mètres de réciprocité agricole
- Itinéraires de randonnée
- Zones soumises à Orientations d'Aménagement et de Programmation
- \* Bâtiment en zone Ap pouvant être étendu
- ✚ Constructions soumises à autorisation pour changer de destination
- ▨ Emprise foncière de la déviation de Port-sur-Saône

N°	Départ	Bénéficiaire	Surface
1	Création d'une dalle des sites	Commune	1000 m²

